



Square Pierre Armand Thiébaud
45250 Briare – Tel 02 38 31 22 45
csc.services@orange.fr

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021 à 18 h 30**

Etaient présents :

Monsieur Bar Yves, Président

Membres de droit du C.A : M. BOUGUET, Maire de BRIARE MM. COURTILLAT Claude Conseiller Municipal MADAME SIGNORET Edwidge, Adjointe,

Membres élus du C.A : Mmes BRUCY, COQUET, GRETKA, ROUGNON-GLASSON, DESEAU, VILAIN, MM. BOULLAND, RAVETIER, VERGNE, GAGNEPAIN, CHESTIER

Absents excusés :

M. JACQUET, Responsable du Service Animation Jeunesse de la Ville de Briare, représentant titulaire
Mr. BENCHALAL Khaled, Président du Billard-Club Briarois
M. GAUDICHON Eric - DE SAINTE CROIX STEPHANE, Conseillers Municipaux,
Mme. CHERTIER, BARANGER, POULAIN, membres du CA élus
MM COLAS, FOURNIER, membres du CA élus

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Il renouvelle ses remerciements ainsi que ceux de l'ensemble du CSC à Madame Annick Vilain pour son action au sein du CSC.

Il rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 24 juin Monsieur Patrice GAGNEPAIN a été élu membre du Conseil d'Administration. Au nom de l'Assemblée, il lui souhaite la bienvenue.

Au cours de l'AG il a été aussi acté l'entrée au bureau du CSC de Madame Sylvie ROUGNON-GLASSON et de Monsieur Christophe VERGNE, il les remercie de s'impliquer encore plus dans le fonctionnement du CSC.

REPRISE DES ACTIVITES ET FONCTIONNEMENT DES SECTIONS

En ce qui concerne l'Association du C.S.C. le Bureau s'est réuni depuis l'Assemblée Générale du 24 Juin 2021 :

Le 28 Juin 2021

- Pour procéder à la constitution de son Bureau. Yves BAR a été élu au poste de Président rendu vacant par le départ d'Annick VILAIN, Jean-Claude COLAS au poste de trésorier adjoint, Jean-Marc RAVETIER au poste de Vice-Président rendu vacant par le départ de

Gérard FROMENTOT. le bureau remercie Gérard FROMENTOT pour son implication au sein du CSC.

L'accent a été mis sur la communication aux sections et sur la mise à jour des informations sur le site du CSC et par conséquent il a été décidé la création d'un poste de chargé de communication assisté d'un adjoint. Sylvie ROUGNON-GLASSON a été élue au poste de chargé de communication et Christophe VERGNE en tant qu'adjoint.

Ghislaine POULAIN, Florence GRETKA, Patrice BOULLAND et Michel CHESTIER conservent leurs postes.

- Un bilan de l'Assemblée Générale a été effectué

Le 26 août 2021

- Le pass sanitaire et les modalités d'application

- Le Pass sport :

Une nouvelle aide a été mise en place au profit des familles. Cette allocation, d'un montant de 50 €, est octroyée, pour toute inscription au sein d'une association sportive, aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021. Les demandes sont enregistrées sur le COMPTE ASSO du CSC. A l'heure actuelle seule les sections affiliées à une fédération sportive sont éligibles. La subvention est cumulable avec les autres aides en vigueur, PASS LOISIR, Coupon sport.

- Le forum des associations :

- Un point sur les associations qui se sont manifestées auprès d'Yves : Bibliothèque, Généalogie, Badminton...)

Le 24 Septembre 2021

Le bureau s'est réuni pour faire le point sur :

Le bilan du FORUM :

La saison a débuté, après une année sans, par le Forum des Associations qui a eu lieu le dimanche 12 septembre. Un grand nombre de sections du C.S.C. y ont participé ; il adresse ses remerciements à toutes et à tous pour le bon déroulement de cette journée très conviviale. Il remercie également le personnel pour l'aide matérielle apportée à cette occasion. Le C.S.C. a participé, comme d'habitude, en offrant les amuses bouches lors du pot.

La demande de subvention à la municipalité pour 2022 s'élèvera à 30 000,00 €, elle prend en compte le ralentissement de l'activité pendant la pandémie mais aussi la reprise qui est sensible. L'année dernière elle s'était élevée à 25 000,00 €.

La reprise des contrôles de comptabilité.

Le point sur les achats à effectuer : Ordinateur, imprimante, fourniture de bureau.

Le point sur les sections rencontrant des difficultés occasionnées en partie par la COVID:

- Yoga, démission de la présidente et de la secrétaire, un groupe de personne a repris la section à la suite de l'AGE du 21 octobre. Le CSC a versé une subvention exceptionnelle pour aider la reprise. Monsieur Patrice GAGNEPAIN demande à combien s'élève le nombre d'adhérents. Le Président indique qu'à ce jour, la section compte 18 adhérents.
- Club Nautique, suite à la démission du président, la section est sans dirigeant, Monsieur Christian BENCHIMOL s'est dit prêt à reprendre la section. Il contactera l'ancien président afin d'assurer la succession.

- Sambolero,
 - en raison de la défection du professeur la section s'est trouvée sans professeur, la section a trouvé une remplaçante pour assurer les cours. Les cours ont lieu le vendredi soir ce qui en raison de l'occupation de la grande salle s'avère souvent problématique. La section compte à la rentrée 60 adhérents.
- Généalogie,
 - la salle 11 s'avère trop petite pour accueillir lors des séances les nombreux adhérents de la section, un nouveau créneau a été ouvert pour permettre à chacun de participer et préparer le projet de livre qui fait suite à l'exposition les maires et curés de Briare. Une réunion a eu lieu afin de définir les modalités d'édition de ce livre. La section va solliciter la Mairie pour une participation.
- Basket :
 - la pandémie a réduit l'activité de la section, le nécessaire a été fait pour maintenir la section jusqu'à la saison prochaine en espérant un retour des adhérents.
- Le STRAPONTIN :
 - lors de l'AG le président a souligné la difficulté que présente la mise en œuvre de la régie suite au départ de Christian et Christophe, ce qui entraînerait un coût non négligeable si le financement devait être assuré par l'association. Pour rappel le STRAPONTIN est une association associée et à ce titre ne perçoit pas de subvention de la part du CSC. Monsieur Vergne intervient en indiquant qu'il s'est proposé pour aider à l'installation en fonction de ses disponibilités. Cependant se pose le problème lorsqu'une séance cinématographique a lieu après une répétition car le portique pour les dispositifs d'éclairage se trouve dans le champ du faisceau du rétroprojecteur, ce qui oblige à un démontage systématique.

Monsieur VERGNE en profite pour indiquer qu'une formation a été faite avec Monsieur RAVETIER au ciné-club sur le maniement du rétroprojecteur.

- CONCORDIA
 - A la suite des travaux de nettoyage des vitres du CSC du matériel de la CONCORDIA a été détérioré. Le dossier relatif à ces dégradations a été transmis à la municipalité en vue de faire jouer l'assurance de la société. Cependant dans l'attente d'une solution le CSC a financé le remplacement du tapis.
- La gestion des photocopies
 - Les sections rencontraient des difficultés pour faire les photocopies dont elles avaient besoin. Il y a au CSC un photocopieur certes pas de première jeunesse mais qui fonctionne. Suite à la réunion pour le calendrier des manifestations il a été dit que les photocopies pourraient être assurées par Madame Pauline Frère. Afin de ne pas la surcharger avec ces travaux une solution serait de faire les photocopies au CSC pour les besoins présentant un relatif degré d'urgence et demander à la municipalité d'assurer les autres besoins. Les modalités de mise en œuvre seront définies le plus rapidement possible.
- Les formations à mettre en place pour l'utilisation de l'application de gestion des adhérents par les sections.
- Le problème de réseau informatique au CSC :
 - Les sections rencontrent des problèmes importants pour accéder au réseau internet par le réseau WIFI du CSC. Le manque de connaissance sur la constitution du réseau support ne permet pas en interne d'appréhender le problème. Il est donc envisagé de faire appel à une société extérieure pour faire l'audit du réseau et proposer une solution. Pour rappel alors que l'abonnement (ADSL) est payé par le CSC, le réseau physique relève de la

municipalité. Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas de problème à ce que l'audit soit mené.

- La mise en place d'une commission de communication (site web, appli.)
 - Afin d'améliorer la visibilité du CSC et la communication interne, il a été créé une commission « COMMUNICATIONS ». Sylvie ROUGNON-GLASSON et Christophe VERGNE
- Le Téléthon
 - Comme à l'accoutumé les sections participeront à l'organisation et aux différentes animations du TELETHON.

POINT SUR LA VERIFICATION DE LA COMPTABILITE DES SECTIONS

Le Président remercie chaleureusement Michel, Jean Marc et Jean Claude pour le travail bénévole qu'ils accomplissent et qui représente de nombreuses heures.

En raison de la pandémie le contrôle de la comptabilité des sections a dû être ralenti. Il reprend donc plus régulièrement avec le contrôle à venir des sections TENNIS, BADMINTON, HANDBALL et DESSIN PEINTURE.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les conventions

Les sections ont été sensibilisées sur la nécessité d'établir des conventions avec leurs intervenants afin de formaliser les modalités d'intervention de ceux-ci. Plusieurs conventions ont déjà été rédigées.

- Badminton :
 - Afin d'ouvrir la section à plus de jeunes une convention a été signée avec le club de Châtillon. Aux termes de laquelle, 2 créneaux seront réservés aux jeunes. Le club de Châtillon mettra à disposition un intervenant dont la rétribution sera financée en partie par le CSC.
- Handball
 - La reprise de l'activité au profit des jeunes a été actée. L'établissement d'une convention avec le club de Gien et du comité du Loiret permet la mise à disposition d'éducateurs du HBC de Gien. A l'heure actuelle les séances ne peuvent avoir lieu que dans la grande salle du CSC, une autre solution devra être trouvée dans l'avenir. Il a également été votée une subvention exceptionnelle pour le paiement de l'éducateur.
- Tennis
 - La section tennis en collaboration avec le collège a mis en place une classe promo tennis au profit d'enfants des classes de 6° (20 enfants) et 5° (15 enfants). L'encadrement est assuré par un professeur d'EPS et le moniteur du club, le financement est assuré en partie par une demande de subvention à l'ANS.
- Informatique
 - La section a également signé une convention.

Application de gestion des adhérents :

Le Président remercie Madame ROUGNON-GLASSON pour son implication. Le développement et le déploiement de l'application de gestion des adhérents se poursuit. Une première session de formation a eu lieu le jeudi 7 octobre avec 3 créneaux horaires et a pu être suivie par 6 sections en plus du tennis, de l'informatique et du HANDBALL (A la découverte du vin, Bibliothèque, Randonnée pédestre, le SCRABBLE, Sport et Forme, Briare Déclic, Club des Seniors). De nouvelles séances seront programmées sous peu, certainement le samedi matin ; le judo ayant déjà manifesté son intérêt.

PASS SANITAIRE :

Suite à la mise en place du PASS SANITAIRE, le CSC a dû comme la municipalité faire face aux nouvelles contraintes. Afin de permettre la continuité de l'activité il a été mis en place le contrôle du PASS, en dehors de la présence de gardien, par les responsables de l'activité ou de la modification des horaires. Le président remercie les sections pour leur implication. La section la plus impactée a été la bibliothèque, celle-ci ne pouvant assurer le contrôle du PASS en raison de l'afflux continue des personnes. Monsieur Vergne demande si le pass sanitaire est toujours obligatoire pour les 12-18 ans. Le Président lui répond qu'à sa connaissance, il est toujours en vigueur.

Associations Associées : (STRAPONTIN, BILLARD, LAMES LIGERIENNES)

Le président pose la question de l'utilité de l'existence de ce statut qui a son avis n'est plus nécessaire. Le sujet a été évoqué lors de l'AG du STRAPONTIN et avec le président du Billard Club Briarois. Il leur sera proposé soit de devenir section à part entière du CSC soit de devenir une association indépendante s'ils leur semblent que cela leur sera plus profitable. Ce statut était semblé-il lié à l'utilisation du CSC, cependant d'autres associations utilisent le bâtiment sans lien avec l'association CSC.

Finances :

Une demande de devis a été faite pour le remplacement des lettrines sur les vitres du CSC : coût 256,00 €.

Le CSC a financé en plus des subventions accordées :

Bibliothèque :	2 armoires	1100,00 € (une armoire ayant disparu)
Yoga ;	Aide à la reprise	1500,00 €
CONCORDIA	Tapis	2000,00 €
Billard	Petit Billard	750,00 € + devis billes. Une démonstration a été faite à Bonny qui a rencontré un vif succès et qui sera renouvelée
Basket	Aide aux licences	150,00 €
Badminton	Intervenant	1500,00 € (à venir)

QUESTIONS DIVERSES :

Il est précisé que 2 armoires sont données par le CIC et seront acheminées au CSC par Monsieur Vergne.

Monsieur GAGNEPAIN demande si le nombre d'adhérents est connu cette année. Madame ROUGNON-GLASSON indique que 1200 sont entrés dans la nouvelle base mais que toutes les sections n'y figurent pas encore. L'année précédente, le nombre s'élevait à 1700.

Le Président donne la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire salue l'entrée de Monsieur GAGNEPAIN au sein du Conseil d'Administration du CSC en indiquant que c'est un homme de valeur.

Il insiste sur le fait qu'il faille être vigilant avec les subventions car les dotations baissent. Il est également conscient que le respect des règles sanitaires a pu occasionner certains problèmes. Mais il ne s'agit en aucun cas de mesures locales mais nationales.

Il poursuit en indiquant que Madame Pauline FRERE est désormais en charge de la communication au sein de la Mairie de Briare. Il en profite pour insister sur les difficultés de recrutement et revient sur le poste de gardien où deux postes sont à pourvoir. La Mairie regarde également la possibilité d'avoir recours à une société extérieure de gardiennage pour les dimanches.

Madame DESEAU prend la parole et indique qu'elle est inquiète sur le recrutement des gardiens dont les attributions vont au-delà du gardiennage.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIGNORET qui indique que les points importants ont déjà été évoqués.

Le Président remercie tout le monde de leur présence et leur souhaite une bonne soirée.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration élargie aux Présidents de sections aura lieu le 14 décembre à 18 h30.

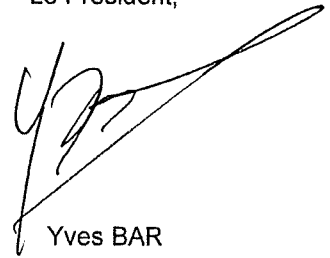
La séance est levée à 19h45.

La Secrétaire,



Florence GRETKA

Le Président,



Yves BAR